

GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR



L'Association régionale de loisirs pour personnes
handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue



info@arlphat.com



819-762-8121

Qui sommes-nous?

Nous sommes quatre étudiants de techniques de travail social de la cohorte 2021-2024 (Océane, Tara, Billy & Lindsey). Dans le cadre d'un cours, nous devons faire un projet d'intervention communautaire et nous avons à cœur de collaborer avec l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (ARLPHAT).

L'organisme a pour mission de promouvoir le loisir auprès des personnes handicapées. Leur population visée est toute personne vivant avec une déficience visuelle, physique, auditive ou intellectuelle, ainsi que les personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Ce travail a été réalisé avec la précieuse collaboration d'une vingtaine de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue. Aucun nom ne sera utilisé afin de protéger leur identité.



La réalité des personnes handicapées

Les personnes vivant avec un handicap font effectivement partie de la minorité, mais ils sont tout de même très nombreux. En Abitibi-Témiscamingue, ce sont **18 280 personnes qui vivent avec un handicap**, ce qui équivaut à **16,7%**.

 Les obstacles quotidiens des personnes handicapées :

Physiques

-  obstacles qui limite la possibilité de déplacement **50%**
-  obstacles qui limite le déplacement en taxi, en avion, dans les transports en commun et en covoiturage **20%**

Communication

-  obstacles pour la lecture et la compréhension écrite **40%**
-  obstacles pour parler en personne **40%**
-  obstacles pour parler au téléphone **43%**

Technologiques

-  obstacles avec la technologie dû au manque d'accessibilité à l'utilisation des technologies **45%**



Les participations aux activités de plein air, sociales et culturelles sont plus restreintes pour les personnes handicapées. Ces obstacles engendrent un plus haut risque d'isolement social.

“Là où il y a des escaliers, ce sont des activités auxquelles je ne peux pas participer seule.”
-Une citoyenne de Rouyn-Noranda



L'isolement social se définit par un manque d'interactions sociales, pouvant mener jusqu'à plusieurs conséquences psychologiques.

Ce sont **25,9%** de ces personnes qui vivent de l'isolement. Comparativement à 15,5% n'ayant aucune limitation.



Pourquoi être accompagnateur ?

➔ Les avantages d'un accompagnateur bénévole :

✿ Vous allez en apprendre plus sur vous-même



✿ Vous allez faire pleins de rencontres enrichissantes

✿ Vous avez l'opportunité de vous impliquer et de redonner auprès de votre communauté

"On s'ennuie et nous avons aussi besoin de faire des activités."

-Une citoyenne de Rouyn-Noranda



Vous allez en apprendre plus sur le quotidien des personnes handicapées



Vous pouvez acquérir de l'expérience à interagir avec les autres

Connaissez-vous la carte accompagnement loisir (CAL) ?



Vous avez l'opportunité d'accompagner la personne qui détient la carte accompagnement loisir à plusieurs activités gratuitement.

Les options d'activités sont variées ; de niveau culturel, plein air, socio-éducatif, scientifique, sportif ou touristique.

“Il est par moment difficile d'interagir avec les autres, car nous avons parfois l'impression que le monde ne veut pas approcher les personnes vivant avec des limitations physiques ou intellectuelles.”

-Une citoyenne d'Amos



Comment être accompagnateur ?

↳ Contacter l'ARLPHAT

- Se présenter
- Nommer son centre d'intérêt pour les activités (ex : préférence pour pêche sur la glace)
- Donner ses disponibilités

↳ Ce que l'ARLPHAT s'attend de vous

- Avoir du plaisir avant tout
- Partager des intérêts communs
- Rester dans le respect de soi-même
- Faire preuve de respect, de politesse et d'ouverture
- Respecter vos engagements et prendre vos responsabilités



↳ Il est possible de suivre la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées

ÊTRE UN ACCOMPAGNATEUR, C'EST FAIRE LA DIFFÉRENCE



Visitez le site de l'ARLPHAT pour plus d'informations au
<https://arlphat.ca/>

Sources :

Statistique Canada. (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181128/dq181128a-fra.htm>

Gouvernement du Canada. (2023). *L'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accessibilité infographie*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/documents-information-edsc/inclusion-2021-infographie.html>

Gouvernement du Québec. (2024). *Statistiques sur l'isolement social des personnes handicapées*. Repéré à <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/statistiques/personnes-handicapees-au-quebec-en-chiffres/statistiques-sur-lisolement-social.html>